

Composition :

Elle est composée de 15 volumes mais seulement 5 furent publiés.
Le 6ème et le 7ème sont en cours d'impression.
Dans chaque numéro on y trouve 500 Hadiths[1].

L'objectif de l'auteur :

Le Cheikh al Albani -qu'Allah lui fasse miséricorde-, écrivit ce livre pour avertir contre le danger de ces Hadiths qui sont très nombreux (on les compte par milliers) et très répandus dans les ouvrages (du Fiqh, du Tafsir, de l'exhortation, du Targhib wa Tarhib, et autres) ainsi que dans la communauté.

Un seul menteur en avait inventé 4000 et trois autres menteurs connus en ont inventé plus de 10 000. Que dire alors des autres Hadiths inventés pour raisons diverses (politique, fanatisme, nationalisme, Madh-hab, pour se rapprocher d'Allah comme il le prétend, ou par erreur…).

Et aussi les efforts entrepris par les innovateurs, les gens de la passion, les Soufis, les Zindiq et autres pour les propager dans la communauté et les faire entrer dans l'Islam.

Mais pour contrer et réfuter ces Hadiths, Allah envoie des savants pour démontrer qu'ils sont faibles ou inventés. C'est pour cela que lorsqu'il fut dit à abdoullah ibn al Moubarak : *« **Et ces Hadiths inventés ?** »*
.
Il répondit : *« **Il y a des grands savants qui vivent pour les contrer** »*

Ibn al Jawzi dit : « ***Du fait que personne ne pouvait rajouter quoi que ce soit dans le Coran, certaines personnes se sont mises à rajouter dans les Hadiths du Messager d'Allah -prières et bénédiction d'Allah sur lui-, et elles inventèrent sur lui ce qu'il n'a pas dit. Alors Allah envoya des savants pour défendre la Sounnah en montrant ce qui est authentique et en dénonçant ce qui est mauvais. Et Allah en envoie à toute époque, sauf que ce genre de savants a diminué à notre époque.*** »
Que dire alors à notre époque !

C'est pour cela qu'il est important de dénoncer les Hadiths faibles et inventés pour avertir les musulmans et pour ne pas leur cacher la vérité, et ceci pour nettoyer la Sounnah du Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* de ce qui n'en fait pas partie.

L'imam 'Abdour-Rahmane ibn Mahdi a dit :

*« **Que je sache la faiblesse d'un Hadith est préférable pour moi que d'écrire un Hadith que je n'ai pas** ».* [2]

La propagation des Hadiths faibles et inventés est un grand fléau qui touche la communauté musulmane depuis de longs siècles. Ce fléau touche surtout la masse mais aussi beaucoup de savants, sauf ceux qu'Allah

a épargné parmi les savants du Hadith comme al Boukhary, Ahmad, ibn Ma'ine, abou Hatim ar-Razi et d'autres. Ce fléau amena des conséquences néfastes, que ce soit dans la croyance ou dans la législation.

Mais heureusement qu'Allah envoya les savants du Hadith pour prendre en charge cette grande responsabilité qui est de surveiller la Sounnah du Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* sans rien laisser entrer dedans. Ceux là sont les imams du Hadith et les porteurs de l'étendard de la Sounnah à qui le Messager d'Allah *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* fit cette invocation :

« ***Qu'Allah embellisse le visage de celui qui entend ma parole, la comprend, l'apprend puis la transmet. Il se pourrait que quelqu'un porte une science vers plus savant que lui*** »[3]

Donc ces imams -Qu'Allah les récompense- ont démontré l'état de la plupart des Hadiths (soit authentiques, soit faibles, soit inventés) et ont émis des fondements solides et des règles, celui qui les apprend et les assimile convenablement pourra savoir le degré de n'importe quel Hadith même s'ils n'ont pas précisé ce Hadith et c'est ce qui est appelé la science du moustalah al Hadith (la technique du Hadith).

Beaucoup ont écrit des livres pour montrer spécialement l'état des Hadiths et leurs degrés comme :

« al Maqassid al Hassana » de al Hafidh as-Sakhawi
« Naçb ar-Raya » de al Hafidh az-Zaila'y
« al Moughni 'an Hamlil Asfar » de al Hafidh al'Iraqi.
« Talkhis al Habir » et *« Takhrij Ahadith al Kachaf »* de al Hafidh ibn Hajar al 'Asqalani.
« Takhrij Ahadith Achifa » de as-Souyouti.

Et bien d'autres ouvrages ont été écrits pour faciliter aux savants et étudiants qui viennent après pour qu'ils sachent le degré des Hadiths dans les livres, mais au lieu de cela ils délaissèrent la lecture de ces ouvrages et ont de ce fait ignoré les degrés des hadiths qu'ils ont appris par cœur de leurs cheikhs, ou qu'ils ont lu dans les livres qui ne se contentent pas que des Hadiths authentiques. C'est pour cela que souvent lorsqu'on entend un cours d'exhortation, une conférence, ou une *Khoutba* (un prêche, un prône) et bien on y trouve des Hadiths faibles et inventés. Ceci est très grave, il est à craindre que tous entrent par cette cause dans l'avertissement du Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* :

« ***Celui qui ment sur moi volontairement, qu'il prépare sa place en enfer*** ».

Quand bien même, s'ils n'ont pas menti volontairement, et bien ils savent que dans les Hadiths il y a ce qui est faible et ce qui est inventé donc, indirectement, ils ont commis ce pêché et le Prophète *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a bien dit :

« ***Il suffit à quelqu'un pour être menteur qu'il répète tout ce qu'il entend*** »[4]

L'imam Malik a dit : « ***N'est pas à l'abri celui qui rapporte tout ce qu'il entend, et ne sera jamais imam alors qu'il rapporte tout ce qu'il entend.*** »

L'imam ibn Hibban dit dans son « Sahih » :

« CHAPITRE : CELUI QUI RAPPORTE D'APRÈS LE PROPHÈTE SANS SAVOIR SI C'EST AUTHENTIQUE ENTRE EN ENFER »

Puis il cita le Hadith d'après abou Houreirah :

« ***Celui qui dit sur moi ce que je n'ai pas dit, qu'il prépare sa place en enfer.*** »[5]

Puis il dit :

« LA PREUVE QUE CE QU'ON A MIS COMME TITRE AU CHAPITRE PRÉCÉDENT EST AUTHENTIQUE »

Puis il cita le Hadith d'après Samourah ibn Joundoub, que le Messager d'Allah *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* a dit :

« Celui qui rapporte de moi un Hadith qu'on voit que c'est un mensonge, alors il est un des deux menteurs » **[6]**

Puis ibn Hibban dit :

« CITATION D'UNE DEUXIÈME PREUVE PROUVANT L'AUTHENTICITÉ DE CE QUE NOUS AVONS DIT »

Puis il cita le Hadith précédent de abou Houreirah.

Donc il apparaît bien qu'il n'est pas permis de propager ni de rapporter des Hadiths sans connaître leurs authenticités puisque le Messager d'Allah *-prières et bénédiction d'Allah sur lui-* dit :

« Un mensonge à mon encontre n'est pas comme un mensonge à l'encontre de quelqu'un d'autre, celui qui ment sur moi volontairement, qu'il prépare sa place en enfer »[7]

C'est pour cela que le cheikh al Albany, écrivit ce livre (ainsi que beaucoup d'autres) pour montrer aux gens les degrés de beaucoup de Hadiths que l'on entend aujourd'hui ou que l'on lit dans les livres répandus, et c'est aussi afin que se rappelle celui qui veut se rappeler ou craindre.

D'après *Hayat al Albany* de ach-Chaïbani volume 2 pages 648 à 657, *Traduction de abou 'Abdir-Rahmane 'Abdoullah at-Tantany*

---

[1] Voir *Ma'a cheikhina Nacir as-Sounnah wad-Dine* par 'Ali Hassan al Halaby (pn°50-51).
[2] Rapporté par ibn abi Hatim dans al'Ilal v.1/p10
[3] d'après ibn Mas'oud -qu'Allah l'agrée- rapporté par abou Dawoud et at-Tirmidhi qui l'authentifia et ibn Hibban dans son ***Sahih***
[4] Rapporté par Mouslim d'après abou Houreirah
[5] Hadith bon (Hassan) et son origine se trouve dans les deux Sahihs
[6] Rapporté par Mouslim
[7] Rapporté par Mouslim et d'autres

...Quelques points concernant sa vie